

## 11AS. « De l'utilité sociale » ... selon Bernard

La définition de l'utilité sociale dépend de la mise en place d'une démarche participative et démocratique. Les critères de l'utilité sociale sont toujours des critères construits, arbitraires et dépendants de contextes sociaux sans cesse en changement ... Il convient de distinguer l'utilité sociale de l'intérêt général. La définition de celui-ci, en France, renvoie à une représentation de la volonté générale portée exclusivement par les instances politiques (Etat et élus) qui demeure une vision de ce qui est bien pour la collectivité. Cette notion porte aussi une critique de l'idéologie de l'intérêt général, dont on sait qu'elle peut masquer des intérêts particuliers et qu'elle peut renforcer l'influence de certaines catégories sociales. Les biens et les services d'utilité sociale se distinguent des biens et des services répondant à des besoins définis à priori par la puissance publique qui s'imposent à la volonté des citoyens et des usagers.

En ce sens, la définition de l'utilité sociale est un enjeu politique. En même temps, il est nécessaire de définir selon les mêmes procédures les biens et les services qui ne sont pas d'utilité sociale ou qui s'opposent à elle, voire produisent des pathologies sociales et des injustices. La prise en compte du contexte global et sociétal est nécessaire pour délimiter l'horizon de toute utilité sociale : il s'agit de concevoir, de définir, de réguler les activités économiques et sociales, en évitant que les champs des utilités sociales ne se résument à ce qui répare tout ce que le système détruit par ailleurs.

Les pathologies sociales doivent être pensées en même temps que les utilités sociales.

**Bernard Eme** – Chercheur au laboratoire du changement des institutions,  
Maître de conférence à l'Institut d'études politiques de Paris

1. Vous irez plus loin en consultant les sites [www.mte-job.org](http://www.mte-job.org) et [www.marathon-job.org](http://www.marathon-job.org), aux rubriques « En savoir plus », « Approfondir » et « Réfléchir 1, 2 et 3 » .... Et « **le Journal du Marathon** », aux pages 18 et 19.

2. « **On ouvrit des livres, puis un autre livre, celui de la vie ; alors les morts furent jugés d'après le contenu des livres, chacun selon ses œuvres** ». L'apocalypse - 20/12